



Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
10.08.2005	PAM	1:10'000	168-1

Délimitation des traversées de localité
selon panneaux d'entrée (PEL)

Ecublens (Vaud)

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2550	75 +	49.65	au 150 +	155.10	= 840.00
2552	100 +	182.20	au 200 +	263.60	= 1'068.95
2553	200 +	0.00	au 375 +	31.60	= 1'739.70
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -

Total traversée de localité en m' **3'648.65**

Remarque :

RC 76b, Axe 2550 PR150 + 155.10 m'.
La limite de la traversée de localité correspond à la limite territoriale de la Commune d'Ecublens.

RC 82b, Axe 2553.
L'entretien du passage supérieur sur l'autoroute est à charge des Routes nationales.

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

